Béruges
☎ 05.49.53.32.54
05.49.59.06.66

ARRETE DU MAIRE n°2026/136

arrêté portant interdiction de stationner et de circuler

le Maire de la Commune de BERUGES, Vienne,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 (relatifs aux pouvoirs de police de la Maire pour assurer le bon ordre, la sureté et la salubrité publiques) et L2213-3, L2213-2 (relatifs à la réglementation de la circulation) ;

Vu la déclaration déposée par Le Comité de Béruges en Fêtes, représenté par Monsieur LAGRIVE Geoffroy, relative à l'organisation d'un marché de Noël ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'une animation proposée par M. LAGRIVE Geoffroy, Président de l'association « Comité Béruges en Fêtes », domiciliée 7, rue du Tramway à Béruges- qui consiste à organiser un marché de Noël les samedi 28 novembre 2026 et dimanche 29 novembre 2026, et afin d'assurer au mieux la sécurité des participants, il conviendrait d'interdire le stationnement des véhicules de toute nature sur une partie de la **place de l'Eglise**.

ARRETE

Article 01 : La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront rigoureusement interdits sur une partie de la Place de l'Eglise, selon le plan ci-joint :

- De la Voie Romaine, à la salle des fêtes, à l'angle de l'église, et jusqu'à l'Allée de la Tour (en passant par l'arrière de l'Eglise)

Les **27 novembre 2026 à partir de 17h, les 28 et 29 novembre 2026 toute la journée.**

Article 02 : Le dispositif mis en place ne devra pas entraver la libre circulation des services de secours en cas de besoin.

Article 03 : Les barrières de sécurité seront installées par l'association pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié. La signalisation sera mise en place et gérée sous la responsabilité de l'association.

Article 04 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Présidente de l'association
- M. Le Chef de brigade, gendarmerie de VOUILLE chargé de l'exécution du présent arrêté
- Mme Le Maire de BERUGES.

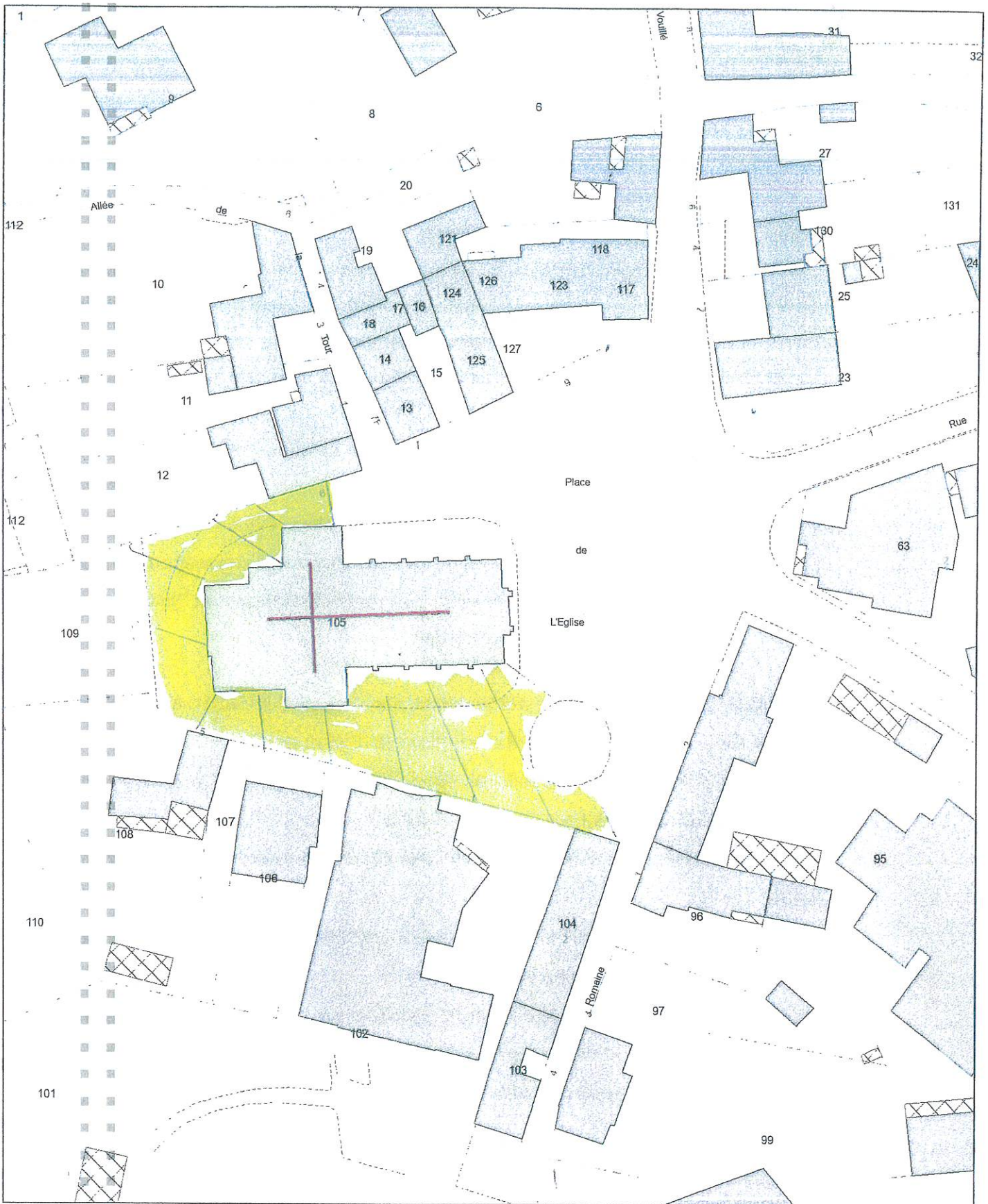
Fait à BERUGES,
le 24 novembre 2026
Le Maire,

"Pour la Maire
et par délégation"

MAIRIE DE BERUGES (Vienne)

Christian DESSAULT

Place de l'Eglise



24/11/2026 15:54:47

Emplacement piéton

1:500

0 30 60 120 ft

0 5 10 20 m

Grand Poitiers

Grand Poitiers | DGFIP | INSEE | DGI Cadastre - INSEE - Grand Poitiers | Grannd Poitiers | FT-Soregies-ENEDIS-GrDF-GRTgaz-RTE

Mod. 540330 04/22 Fabregue Entreprise labellisée